



R
A
N
C
E

PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassins Hydrographiques de la MEUSE AMONT et de l'OISE

P.A.S.H. DE LA MEUSE AMONT REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

- Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thuin
- Intercommunale Namuroise de Services Publics

P.A.S.H. DE L'OISE REALISE PAR L'ORGANISME D'EPURATION AGREE CONCERNE :

- Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thuin

PASH DRESSES PAR :

- La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par dérogation pour délivrance de copie conforme,

Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité de Direction
Jean-Luc MARTIN, Président du Comité d'Administration
Jean-Luc LEBLANC, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE AUX ARRETES DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LES PASH DE LA MEUSE AMONT ET DE L'OISE
Namur, le 29 JUIN 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
Le Ministre-Président

Benoît LUTGEN
Elto Di Rupo

Feuille n° 50/52
Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)

habitat ou écoquartier communautaire	aménagement diffus	loisir	activité indus. ou artisanale
--------------------------------------	--------------------	--------	-------------------------------

de moins de 2.000 EH (Ib) :

habitat ou écoquartier communautaire	aménagement diffus	loisir	activité indus. ou artisanale
--------------------------------------	--------------------	--------	-------------------------------

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) :

habitat ou écoquartier communautaire	aménagement diffus	loisir	activité indus. ou artisanale
--------------------------------------	--------------------	--------	-------------------------------

Assainissement autonome communal (IIb) :

habitat ou écoquartier communautaire	aménagement diffus	loisir	activité indus. ou artisanale
--------------------------------------	--------------------	--------	-------------------------------

Assainissement transitoire (III) :

habitat ou écoquartier communautaire	aménagement diffus	loisir	activité indus. ou artisanale
--------------------------------------	--------------------	--------	-------------------------------

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin
(*) PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existant	adjugé ou en construction	à réaliser
----------	---------------------------	------------

Station de pompage

Collecteur sous pression

Collecteur gravitaire

Egout sous pression

Egout gravitaire

Cas particuliers

- A réviser
- Egout ou aqueduc transportant des eaux usées
- Eau de surface ayant fonction de collecteur
- Canalisation spécifique en assainissement autonome
- Canalisation d'eau claire existante
- Canalisation d'eau claire à réaliser

Traitement des eaux usées

Station d'épuration

Station publique existante	Station adjugée ou en construction	Station à réaliser
----------------------------	------------------------------------	--------------------

Station à statut particulier

privée	à déclasser
--------	-------------

AUTRES PROBLEMATIQUES

Déménagement - Exhaure

Station de pompage existante	Station adjugée ou en construction	Station à réaliser
------------------------------	------------------------------------	--------------------

Bassin d'orage

existant	adjugé ou en construction	à réaliser
----------	---------------------------	------------

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 17/06/2005)

Captage public

Zones de protection de captage arrêtées

Prévention rapprochée (IIa)

Prévention éloignée (IIb)

Surveillance (III)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/05/2002)

Navigation	1 ^{er} catégorie	2 ^{ème} catégorie
3 ^{ème} catégorie	non classé	Cours voûté

Zone de baignade (Mise à jour : 14/05/2004)

- Point ou zone de baignade
- Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)

- Natura 2000

Limite naturelle :

- Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGLTLP

Plan de secteur (Mise à jour : 20/12/2004)

Les zones qui regroupent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'engagent en non la responsabilité de la DGLTLP. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

- Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 25/01/2006)

40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.

Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : MHW-DGRNE - MHW-DGLTLP - IGN
Traitement des données : OEA et SPGE

